

Objet: Actes de baptême d'André Alliez et de Henri Arnaud

la date: Thu, 29 Mar 2001 17:03:26 -0500

De: "Hubert Charbonneau" <hubert.charbonneau@videotron.ca>

A: Paul Rousset-Rouvière <paul.roussetrouviere@free.fr>

Copies à: "Marcel Fournier" <marcel.fournier@sympatico.ca>, "Bertrand Desjardins" <bertrand.desjardins@umontreal.ca>

Chère Madame,

J'ai examiné, à la Société de généalogie, les nombreux résultats que vous nous avez obligeamment fait parvenir. Dans le cas des baptêmes d'André Alliez et de Henri Arnaud, les actes que vous avez trouvés les font naître environ une dizaine d'années plus tôt que les âges qu'ils ont déclarés dans la colonie, ce qui est beaucoup si j'en juge par mon expérience, mais ce qui n'est pas impossible non plus. Il s'agit cependant, dans les deux cas, d'hommes relativement instruits qui signent avec paraphe. Je me demande donc, par conséquent, si les actes que vous nous proposez ne pourraient pas concerner des frères portant le même prénom, mais décédés en bas âge avant la naissance de nos deux futurs colons. Si, un jour, vous avez la possibilité de clarifier cette question, je vous serais reconnaissant de me le faire savoir.

Avec mes vifs remerciements pour votre si précieuse collaboration

Hubert Charbonneau

P.S. À son mariage, André Alliez déclare avoir 25 ans, ce qui le ferait naître en 1708 ; en 1755, il déclare avoir 45 ans, ce qui le fait naître en 1710 et, à son décès, on lui attribue 73 ans, ce qui lui donne 1704 comme année de naissance. Avec un baptême en 1693, ces trois âges deviennent respectivement 40 ans, 62 ans et 84 ans. Or, il est rare à l'époque qu'on donne seulement 73 ans à un homme de 84 ans.

Dans le cas d'Henri Arnaud, on ne dispose que de l'âge figurant dans son acte de sépulture, soit «cinquante et quelques années», ce qui le ferait naître vers 1690. Avec un baptême en 1681, il aurait eu en réalité 62 ans à son décès. L'écart est moindre ici, il faut l'avouer, et les résultats moins dissemblables.

bx fait